



14 août 2020

Votations fédérales du 27 septembre 2020

Le Gouvernement valaisan soutient la loi sur la chasse et l'acquisition de nouveaux avions de combat

Le Conseil d'Etat a pris formellement position en faveur de la modification de loi fédérale sur la chasse ainsi qu'en faveur de l'acquisition de nouveaux avions de combat. Il recommande l'acceptation de ces deux objets qui seront soumis en votation populaire le 27 septembre prochain. Pour le Gouvernement, la loi sur la chasse constitue un bon compromis qui renforce la protection de la faune sauvage tout en dotant les cantons d'un instrument modéré pour réguler la population de loups et limiter les dégâts causés au sein des troupeaux. Le Conseil d'Etat est également d'avis que la sécurité aérienne représente une priorité et que l'acquisition de nouveaux avions de combat est par conséquent nécessaire pour protéger la population.

Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages

La révision partielle de la loi sur la chasse renforce la protection de nombreuses espèces sauvages, tout en tenant compte de la croissance du nombre de loups observée ces dernières années. Cette loi prévoit que le loup reste une espèce protégée – les meutes sont notamment préservées – tout en offrant une solution pragmatique pour contrôler l'expansion de cette espèce et les dégâts qu'elle cause au sein des troupeaux.

Les nouvelles dispositions permettent en effet aux cantons de réguler la population de loups à titre préventif, afin de limiter les dommages causés aux moutons et aux chèvres ou lorsque les loups font leur apparition à proximité d'habitations. Les cantons ne peuvent toutefois ordonner des tirs qu'à certaines conditions, en consultant au préalable l'Office fédéral de l'environnement.

La Confédération accordera de plus davantage de moyens financiers aux cantons pour l'exécution des tâches qui leur incombent, notamment pour la valorisation des biotopes et le renforcement des interventions des gardes-chasse.

De par l'étendue et la nature de son territoire, ainsi qu'en raison de la présence de grands prédateurs, le Valais est particulièrement concerné par cette révision. Le Conseil d'Etat recommande donc l'acceptation de la modification de loi sur la chasse lors de la votation fédérale du 27 septembre prochain. Il est d'avis qu'il s'agit d'un bon compromis, qui renforce la protection de la faune sauvage, importante pour la diversité des espèces, et dote en même temps les cantons d'un instrument judicieux pour limiter les dommages causés par le loup au sein des troupeaux.

Arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat

Le Conseil d'Etat recommande également l'acceptation de l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat, qui sera financée par le budget ordinaire de l'armée, sans charge supplémentaire pour la Confédération.



L'armée utilise ces avions au quotidien pour le service de police aérienne. Ils lui permettent de veiller au respect des règles du trafic aérien, de venir en aide aux avions en détresse et d'intervenir lorsqu'un avion pénètre sans autorisation dans l'espace aérien suisse. La sécurité aérienne constitue ainsi une priorité en terme de protection de la population. En cas de menace terroriste, le contrôle de l'espace aérien est crucial et doit pouvoir être intensifié.

Le canton du Valais est particulièrement concerné par cette question, puisqu'on y trouve un certain nombre d'infrastructures à risque en cas d'attaque aérienne, notamment les barrages. Par ailleurs, l'aéroport de Sion officie comme aérodrome de dégagement pour l'armée et les forces aériennes y disposent d'un centre d'apprentissage formant plusieurs dizaines de polymécaniciens qui sera repris et développé dès 2029 par le canton.

Personnes de contact

Christophe Darbellay, président du Conseil d'Etat, 027 606 40 00

Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, 027 606 50 05